

Légende

ZONAGE

- UA
- UB
- UE
- UX
- UY
- IAUa
- IAUb
- IAUc
- A
- Aj
- N
- Nc

PRESCRIPTIONS SURFACIQUES

- Bâtiment remarquable
- Emplacement réservé
- Jardins classés au titre du L.151-23
- OAP aménagement sud de la commune
- OAP pole mairie
- OAP secteur Mauperthus
- Périmètre d'attente pour une durée de 5 ans
- Volume et forme du corps de ferme à maintenir

PRESCRIPTIONS PONCTUELLES

- Arbre ou buisson
- Bâtiment remarquable
- Autre élément remarquable au titre du L.151-19
- Eglise
- Bâtiment remarquable pouvant faire l'objet d'un changement de destination (hébergement)

PRESCRIPTIONS LINEAIRES

- Couloir écologique recensé au titre du L.151-23
- Haie ou alignement d'arbres
- Mur remarquable

Autres

- Limites communales
- Parcellaire
- Bâti

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

MODIFICATION DU

PLU

DE CHARNY

NOTIFICATION AUX PERSONNES
PUBLIQUES ASSOCIÉES ET CONSULTÉES

4.b Plan général - 1/2000e

LE MAIRE



Cabinet
Yves Duris-Mauger & Christophe Luquet

Dossier n° 16 105

